

La présente fiche d'information est publiée exclusivement à des fins marketing
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce fonds présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des extra-financiers dans sa gestion.



T. Rowe Price

T. ROWE PRICE FUNDS SICAV

Emerging Markets Bond Fund – Classe A

En date du 30 novembre 2024

Chiffres indiqués en USD



Gérant de
Portefeuille:
Samy Muaddi

Fonds gérés depuis:
2020

Date arrivée:
2006



OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Maximiser la valeur de ses actions en faisant croître la valeur ainsi que le revenu de ses investissements.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Le fonds relève de l'article 8 du règlement SFDR (règlement de l'UE sur la divulgation des informations relatives à la finance durable) ; il promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et les entreprises dans lesquelles il investit appliquent de bonnes pratiques de gouvernance. Le fonds est géré de façon active et investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de tous types provenant d'émetteurs des marchés émergents. Même si le fonds ne se fixe pas d'objectif d'investissement durable, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales en s'engageant à conserver au moins 50 % de la valeur de son portefeuille dans des émetteurs et/ou des titres notés « Vert » par le modèle exclusif Responsible Investor Indicator Model (RIIM) de T. Rowe Price. En plus des caractéristiques E/S promues par le fonds, ce dernier applique également le filtre responsable exclusif du gestionnaire d'investissement (la Liste d'exclusion responsable de T. Rowe Price). Le fonds peut recourir aux instruments dérivés à des fins de couverture et d'efficacité de la gestion de portefeuille, ainsi qu'à des fins d'investissement. Le fonds peut également recourir aux instruments dérivés pour créer des positions courtes synthétiques sur devises et titres de créance. Pour de plus amples renseignements sur l'objectif et la politique d'investissement, veuillez consulter le prospectus. Le gérant n'est pas contraint par l'indice de référence du fonds, qui est utilisé uniquement à des fins de comparaison.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.

PERFORMANCE

(Valeur liquidative nette de frais de gestion)	Date de lancement	Annualisé							
		1 mois	3 mois	Depuis le début de l'année	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans
Classe A	27 juin 2006	1,05%	1,05%	7,22%	12,41%	0,16%	0,11%	2,19%	3,63%
Indice J.P. Morgan Emerging Market Bond Global Diversified		1,19%	1,29%	8,05%	13,16%	0,02%	0,80%	3,04%	4,71%

PERFORMANCE ANNUELLE

(Valeur liquidative nette de frais de gestion)	nov 14 - nov 15	nov 15 - nov 16	nov 16 - nov 17	nov 17 - nov 18	nov 18 - nov 19	nov 19 - nov 20	nov 20 - nov 21	nov 21 - nov 22	nov 22 - nov 23	nov 23 - nov 24
Classe A	-1,24%	9,71%	11,08%	-7,73%	11,18%	1,62%	-1,50%	-17,90%	8,87%	12,41%
Indice J.P. Morgan Emerging Market Bond Global Diversified	0,24%	7,19%	10,91%	-4,84%	14,29%	5,38%	-1,31%	-16,90%	6,42%	13,16%

Source des performances : T. Rowe Price. La performance de fonds est calculée à l'aide de la VL officielle avec réinvestissement des distributions, le cas échéant. Les frais de ventes, taxes et autres coûts appliqués localement n'ont pas été déduits, et le cas échéant, réduiront les chiffres des performances.

Les performances de l'Indice sont exprimées avec réinvestissement du revenu brut.

Le gestionnaire n'est nullement contraint par le ou les indices de référence du fonds, qui sont utilisés uniquement à des fins de comparaison des performances.

La politique d'investissement du fonds a été modifiée le 1er octobre 2022 avec l'instauration d'une allocation minimale aux investissements durables. La performance antérieure à cette date a été obtenue sans en tenir compte.

PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

Risque lié aux obligations de type « contingent convertible » : Les obligations contingentes convertibles peuvent être exposées à des risques liés à l'inversion de la structure du capital, aux niveaux de déclenchement, aux annulations du coupon, aux extensions d'appel, au rendement/à l'évaluation, aux conversions. **Risque de crédit** : Le risque de crédit survient lorsqu'un émetteur voit sa situation financière se dégrader et/ou n'honore pas ses engagements financiers envers le fonds. **Risque de défaut** : Le risque de défaut peut se matérialiser si les émetteurs de certaines obligations deviennent incapables ou refusent de rembourser leurs obligations. **Risque lié aux produits dérivés** : Les dérivés peuvent être utilisés pour créer un effet de levier qui peut exposer le fonds à une volatilité plus élevée et/ou à des pertes nettement plus élevées que le coût du dérivé concerné. **Risque lié aux titres obligataires en difficulté ou en défaut** : Les titres obligataires en difficulté ou en défaut peuvent comporter des risques nettement plus importants associés au recouvrement, à la liquidité et à la valorisation. **Risque lié aux marchés émergents** : Les Marchés émergents sont moins établis que leurs homologues développés et présentent par conséquent des risques plus importants. **Risque lié aux marchés frontière** : Les marchés frontières sont moins matures que les marchés émergents et présentent généralement des risques plus élevés, dont des capacités d'investissement et une liquidité limitées. **Risque lié aux obligations à haut rendement** : Obligations à haut rendement Les titres de dette à haut rendement sont généralement plus sujets au risque de restructuration ou de défaillance de la dette de l'émetteur, à un risque de liquidité plus élevé et à une plus grande sensibilité aux conditions de marché. **Risque de taux d'intérêt** : Le risque de taux d'intérêt réside dans de possibles pertes sur des investissements obligataires en raison de variations inattendues des taux d'intérêt. **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité peut se traduire par des titres difficiles à valoriser ou échanger dans le délai souhaité à un cours juste. **Risque de concentration sectorielle** : Le risque de concentration sectorielle peut aboutir à ce que la performance soit davantage affectée par un contexte commercial, économique, financier ou de marché particulier dans un secteur donné sur lesquels les actifs du fonds sont concentrés.

Merci de lire les informations importantes en page

1/4

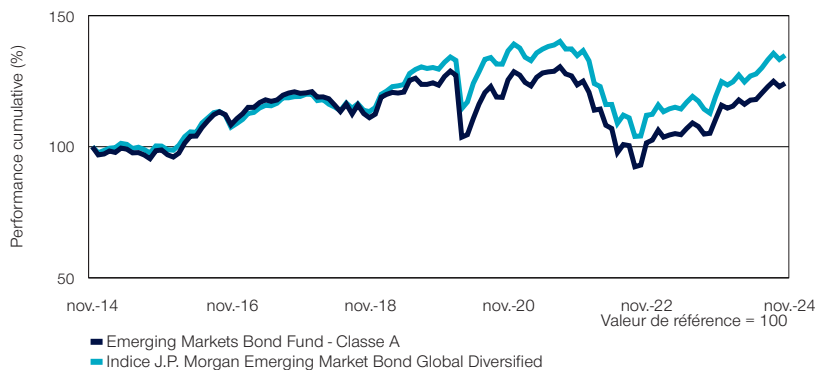
INVEST WITH CONFIDENCE®

PRÉSENTATION DU FONDS

Frais courants - Basés sur l'exercice financier clos le 30 nov 2024	1,22%
Frais d'entrée maximum	5,00%
Montant minimum de souscription	US\$0
Date de lancement du fonds	31 déc 2004
Date de lancement - Classe A	27 juin 2006
Devise de base du fonds	USD
Devise de la catégorie d'action	USD
Catégories d'actions	Accumulating
Actif total du fonds	US\$ 168,9 million
Nombre d'émissions	276
Pourcentage en liquidités	4,0%
Catégorie Morningstar™	EAA Fund Global Emerging Markets Bond
Classe A - Code ISIN	LU0207127084
Classe A - Code Bloomberg	TRPGEBALX

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.

PERFORMANCE HISTORIQUE



La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. Source des performances : T. Rowe Price. La performance de fonds est calculée à l'aide de la VL officielle avec réinvestissement des distributions, le cas échéant. Les frais de ventes, taxes et autres coûts appliqués localement n'ont pas été déduits, et le cas échéant, réduiront les chiffres des performances. Le gestionnaire n'est nullement contraint par le ou les indices de référence du fonds, qui sont utilisés uniquement à des fins de comparaison des performances.

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE (15 PRINCIPALES POSITIONS)

Marché	% du Fonds	Fonds vs. Indice de référence de comparaison
Mexique	7,4	2,6
Indonésie	4,6	0,2
Colombie	4,4	1,7
Brésil	4,0	0,9
Égypte	3,8	1,2
Oman	3,3	0,3
Panama	3,1	0,5
Inde	2,9	2,3
Angola	2,8	1,7
Türkiye	2,8	-1,6
Arabie saoudite	2,7	-2,1
Côte d'Ivoire	2,6	2,0
Argentine	2,5	-0,1
Sri Lanka	2,3	1,3
Chili	2,3	-0,8

Les données de l'indice de référence de comparaison sont celles de l'indice J.P. Morgan Emerging Market Bond Global Diversified.

DIVERSIFICATION DE LA QUALITÉ DE CRÉDIT

	% du Fonds	Fonds vs. Indice de référence de comparaison
AAA	0,2	0,2
AA	2,2	-4,2
A	6,5	-9,4
BBB	21,7	-4,9
BB	32,4	8,9
B	19,5	2,3
CCC	9,0	0,5
CC	0,0	-0,1
C	0,0	-0,1
Défaut	3,8	2,4
Sans notation	0,8	0,4
Réserves	4,0	4,0

Les notations de crédit des titres détenus par le fonds sont fournies par Moody's, Standard & Poor's et Fitch et sont converties dans la nomenclature Standard & Poor's. La note « AAA » correspond aux titres les mieux notés et la note « D » aux titres les moins bien notés. Lorsqu'une notation est disponible auprès des trois agences, la note médiane est utilisée. S'il existe deux notations, la notation la plus faible est utilisée et s'il n'en existe qu'une, celle-ci est utilisée. Si aucune notation n'est disponible, le titre est classé comme « Non noté » (NN). La notation du véhicule d'investissement sous-jacent est utilisée pour déterminer la solvabilité des swaps de défaut de crédit et des titres souverains. Le fonds n'est noté par aucune agence. Les titres d'agences gouvernementales américaines, le cas échéant, peuvent inclure des titres conventionnels et des obligations adossées à des créances hypothécaires (« collateralized mortgage obligations »). Cette catégorie peut inclure des titres à la fois notés et non notés.

INVESTISSEMENTS DURABLES

	Objectif d'engagement minimum (%)	% du Fonds
Émetteurs/titres verts	50,0	58,5

RISQUES GÉNÉRAUX LIÉS AU FONDS

Risques généraux des fonds : à lire en complément des risques spécifiques au fonds ci-dessus. Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie peut se concrétiser si une entité avec laquelle le fonds fait affaire n'est plus disposée ou plus capable d'honorer ses obligations à l'égard du fonds. **Le risque ESG et de durabilité :** Le risque ESG et de durabilité peut se traduire par un impact négatif important sur la valeur d'un investissement et sur la performance du fonds. **Risque de couverture :** Les mesures de couverture engendrent des coûts. Il n'est pas toujours possible de les mettre en œuvre et il se peut qu'elles ne produisent pas entièrement, voire pas du tout, les effets escomptés. **Risque de fonds d'investissement :** Le fonds de placement présente certains risques auxquels un investisseur ne serait pas exposé s'il investissait directement sur les marchés. **Risque de gestion :** Le risque de gestion peut se traduire par de possibles conflits d'intérêts concernant les obligations du gestionnaire. **Risque de marché :** Le risque de marché est susceptible d'engendrer des pertes pour les fonds imputables à des changements inattendus pour un large éventail de facteurs. **Risque opérationnel :** Le risque opérationnel peut causer des pertes en conséquence d'incidents créés par des personnes, des systèmes et/ou des processus.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les fonds sont des compartiments de la SICAV T. Rowe Price Funds, société d'investissement luxembourgeoise au capital variable qui est enregistrée auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et possède le statut d'investissement collectif dans des titres transférables (« UCITS »). Les objectifs, les politiques d'investissement, les risques et les informations relatives au développement durable sont décrits dans le prospectus qui est disponible avec le document d'informations clés pour les investisseurs (DICI) et/ou le document d'informations clés (DIC), en anglais et dans la langue officielle des juridictions dans lesquelles les fonds sont enregistrés pour la vente au public, tout comme les statuts et les rapports annuels et semestriels (collectivement dénommés les « Documents du fonds »). Toute décision d'investissement doit être prise sur la base des documents du fonds, qui sont disponibles gratuitement auprès du représentant local, de l'agent d'information ou l'agent payeur local ou des distributeurs autorisés, ainsi que sur www.funds.troweprice.com. Les prix du fonds les plus récents sont disponibles en ligne sur le site de Morningstar.

Ce document, y compris l'ensemble des déclarations, informations, données et contenus s'y trouvant, ainsi que tout document, information, image, lien, graphique ou enregistrement fourni avec le document présent est fourni par T. Rowe Price à titre d'information et/ou à des fins commerciales uniquement. Ce document n'est pas destiné à être utilisé par des personnes se trouvant dans des juridictions qui interdisent ou restreignent sa distribution, et, dans certains pays, il est fourni sur demande. Ce document, en intégralité ou en partie, ne doit en aucun cas être copié ou redistribué sans l'autorisation de T. Rowe Price. Il ne constitue pas une distribution, une offre, une invitation, une recommandation ou une sollicitation de vente ou d'achat d'un titre dans quelque juridiction que ce soit.

Vous devez contacter votre conseiller d'investissement pour obtenir des informations et des conseils sur les conséquences juridiques, réglementaires et fiscales d'un investissement dans le fonds. Si vous investissez par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, vous devriez le consulter directement, car les frais, la performance et les modalités sont susceptibles de varier sensiblement.

Informations complémentaires pour : Investisseurs au Royaume-Uni : Nous informons les investisseurs que toutes/la majorité des protections offertes par le système de réglementation britannique ne sont pas disponibles et qu'ils ne pourront bénéficier d'un dédommagement en vertu du UK Financial Services Compensation Scheme. **Investisseurs en Autriche :** Agent payeur : Raiffeisen Bank International AG, Am Stadtpark 9, A-1030 Vienne. Les Documents du fonds sont disponibles gratuitement auprès de l'agent payeur.

EEE - Sauf indication contraire, ce document est émis et approuvé par T. Rowe Price (Luxembourg) Management S.à r.l. 35 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, qui est agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg. Seuls les intermédiaires financiers peuvent transmettre ce document aux investisseurs particuliers.

R.-U. - Ce document est émis et approuvé par T. Rowe Price International Ltd, Warwick Court, 5 Paternoster Square, London, EC4M 7DX, qui est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Seuls les intermédiaires financiers peuvent transmettre ce document aux investisseurs particuliers.

Suisse - Émis en Suisse par T. Rowe Price (Switzerland) GmbH, Talstrasse 65, 6ème étage, 8001 Zurich, Suisse. First Independent Fund Services Ltd, Klausstrasse 33, CH-8008 Zurich est le représentant en Suisse. Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zurich, est l'agent payeur en Suisse.

Les compartiments de la SICAV de T. Rowe Price ne sont pas disponibles pour les ressortissants des États-Unis, tels que définis par la règle 902(k) de la loi américaine de 1933 sur les titres financiers (« Securities Act ») dans sa version modifiée. Les actions du fonds n'ont pas été et ne seront pas enregistrées dans le cadre du Securities Act ou d'aucune autre loi fédérale sur les titres financiers. De plus, le fonds ne sera pas enregistré dans le cadre de la loi sur les sociétés d'investissement de 1940 des États-Unis (la "loi de 1940") dans sa version modifiée, et les investisseurs ne bénéficieront pas des avantages de la loi de 1940. Fourni aux sociétés internationales aux États-Unis par T. Rowe Price Investment Services, Inc.

© 2024 T. Rowe Price. Tous droits réservés. T. ROWE PRICE, INVEST WITH CONFIDENCE et le logo du Bélier sont, collectivement et/ou séparément, des marques commerciales de T. Rowe Price Group.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

© 2024 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document : (1) appartiennent exclusivement à Morningstar et/ou à ses fournisseurs de contenus ; (2) ne peuvent être copiées ni distribuées ; et (3) peuvent ne pas se révéler exactes, complètes ou actuelles. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenus ne sont responsables des dommages ou des pertes engendrés par l'utilisation de ces informations. La performance passée n'est pas une garantie des résultats futurs. Pour plus d'informations concernant la méthodologie de classement, rendez-vous sur www.morningstar.com

Les informations ont été recueillies auprès de sources considérées comme fiables, mais J.P. Morgan ne garantit pas leur caractère complet ou exact. L'indice est utilisé avec permission. L'Indice ne peut pas être copié, utilisé ou distribué sans l'accord préalable écrit de J.P. Morgan. Copyright © 2024, J.P. Morgan Chase & Co. Tous droits réservés.

Source & Copyright : Citywire. Le gérant du fonds est noté par Citywire en fonction de sa performance ajustée du risque sur trois ans. Pour plus d'informations concernant la méthodologie de classement, rendez-vous sur www.aboutcitywire.com

Certains chiffres mentionnés dans ce rapport sont susceptibles de ne pas fournir un compte juste en raison des arrondis et/ou de l'exclusion des liquidités.

Les titres mentionnés et décrits ne représentent pas toutes les valeurs achetées, vendues ou recommandées pour les clients dans le Fonds, et nul ne saurait en conclure que les valeurs mentionnées et décrites ont été ou seront rentables.

Les actifs du fonds, les analyses des positions individuelles (à l'exclusion de la rotation du portefeuille) et l'attribution des performances sont calculés à l'aide de l'outil interne « Investment Book of Records » (IBOR) de T. Rowe Price. En raison de différences de timing et de méthodologie comptable, les données de l'IBOR peuvent différer des données ABOR (Accounting Book of Records) fournies par le comptable du Fonds.

GLOSSAIRE

Action de capitalisation - Catégorie d'actions ordinaires attribuée aux actionnaires d'une société au lieu, ou en plus, d'un dividende. Ces titres permettent généralement de bénéficier d'un avantage fiscal.

Titre adossé à des actifs (ABS) - Titre dont le versement des revenus et la valeur du capital dépendent et sont garantis par un pool spécifique d'actifs sous-jacents.

Indice de comparaison - Indice de marché permettant d'analyser l'allocation ainsi que le profil risque/rendement d'un fonds ; également appelé dans le jargon « indice de référence ».

Indice personnalisé - Tout indice adapté pour répondre aux objectifs d'investissement d'un client.

Coupon - Document prouvant la propriété légale d'un certificat d'action ou d'un certificat d'obligation au porteur, et permet de faire valoir un droit de propriété sur des dividendes ou des intérêts versés par un titre.

Qualité de crédit - Indicateur de la capacité d'un émetteur d'obligations à rembourser les intérêts et le principal de sa dette en temps voulu ; il reflète pour ainsi dire le risque de crédit. Les agences de notation de crédit émettent des notations en matière de crédit qui illustrent le degré de risque des entreprises sur le marché du crédit.

Produits dérivés - Contrat dont la valeur repose le plus souvent sur l'évolution du prix d'un actif financier sous-jacent, tel qu'une obligation, une action, une matière première, une devise, un taux d'intérêt ou un indice boursier. Les produits dérivés peuvent être utilisés pour spéculer sur l'évolution potentielle des actifs sous-jacents, couvrir une position ou donner un effet de levier à une position. Les plus courants sont les contrats à terme normalisés (futures), les contrats à terme de gré à gré (forwards), les swaps et les options.

Diversification - Stratégie de gestion des risques consistant à combiner tout un éventail d'investissements dans un portefeuille. Un fonds diversifié détient différents types d'actifs et d'instruments financiers afin de limiter l'exposition à un seul actif ou risque.

Actions de distribution - Type d'action donnant droit à un dividende convenu lors de l'assemblée générale annuelle de la société.

Objectifs environnementaux - Objectifs liés à la résolution des problèmes environnementaux de la planète, par exemple l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Profil de durabilité environnementale - Caractéristiques d'un produit, de l'activité d'une entreprise ou d'une réglementation qui imposent une responsabilité en matière de conservation des ressources naturelles et de protection des écosystèmes mondiaux pour les générations actuelles et futures.

ESG - Acronyme des termes « environnement, social et gouvernance ». Les activités des entreprises sont évaluées à l'aune de critères ESG afin que les investisseurs soucieux des enjeux sociétaux puissent sélectionner leurs investissements de manière plus avisée. La notation « E » évalue la manière dont une entreprise tient compte de son impact sur la nature ; la notation « S » s'intéresse au traitement des employés, des fournisseurs, des clients et des communautés locales ; et la notation « G » couvre le leadership de l'entreprise, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes et les droits des actionnaires.

Liste d'exclusion - Liste de sociétés, de secteurs ou de pays qui sont exclus d'un fonds sur la base de facteurs ou de risques ESG. Les filtres axés sur des critères ESG peuvent être appliqués aux portefeuilles de manière autonome, ou en combinaison avec d'autres styles, tels que l'investissement thématique ou l'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion.

Émetteurs verts - Certains fonds promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, conformément à l'Article 8 du règlement SFDR, en s'engageant à investir au moins 50 % de la valeur de leurs portefeuilles dans des émetteurs et/ou des titres considérés comme « verts » dans le système RIIIM. Pour noter les émetteurs et/ou les titres, les fonds appliquent les critères du système de notation RIIIM de T. Rowe Price. Pour déterminer si un émetteur ou un titre est considéré comme « vert » par le système RIIIM, le gérant prend en compte toute une série de facteurs E/S, le cas échéant, pour les investissements dans des titres souverains et des titres d'entreprises. Le score de chaque facteur E/S est déterminé selon la méthodologie propre au gérant. Pour plus de détails, se référer à la section CRITÈRES DE NOTATION du système RIIIM de T. ROWE PRICE dans le prospectus et dans l'annexe du fonds relatif au règlement SFDR.

Couverture - Technique permettant à un investisseur ou à un trader de prendre un nouveau risque venant compenser un risque existant, comme une variation potentiellement défavorable d'un taux de change, d'un taux d'intérêt, d'une action, d'une obligation ou du prix d'une matière première.

Échéance - Date convenue à l'avance marquant la fin de vie d'une transaction, d'un instrument financier ou d'un investissement. La notion d'échéance est souvent utilisée en lien avec les dépôts, les opérations de change, les opérations à terme, les swaps de taux d'intérêt et de matières premières, les options, les prêts et les instruments à taux fixe.

Frais initiaux maximums - Niveau maximum autorisé des frais de vente imposables à un intermédiaire lors d'un investissement dans un fonds. Les frais couvrent les coûts d'administration, de marketing et autres.

Titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) - Catégorie de titres adossés à des actifs garanti par une hypothèque ou un ensemble d'hypothèques.

Catégorie Morningstar - Classification d'un fonds déterminée selon son style de gestion, lequel peut être évalué à partir des positions sous-jacentes de son portefeuille sur trois ans. Si le fonds est nouveau et que son portefeuille n'est pas encore construit, Morningstar fera une estimation initiale de son profil avant de lui attribuer une catégorie permanente.

VL (valeur liquidative par action) - Valeur des titres détenus dans le portefeuille à la clôture des marchés, à laquelle on ajoute tous les autres actifs tels que les liquidités, on retire le passif, et qui est divisée par le nombre total d'actions en circulation.

Frais courants - Chiffre publié annuellement par une société de gestion représentant le coût annuel de l'investissement dans un fonds. Ces frais comprennent les paiements relatifs à la gestion, l'administration, la conservation des actifs ainsi que les coûts induits par les fonctions de contrôle indépendantes.

Duration du spread - Indicateur mesurant la sensibilité du prix d'un titre aux variations de son spread de crédit. Le spread est la différence entre le rendement d'un titre et le rendement d'un taux de référence, tel qu'un taux d'intérêt au comptant ou le rendement d'un emprunt d'État.

Objectifs sociaux - Objectifs liés à la résolution des défis sociaux, par exemple contribuer à la lutte contre les inégalités ou favoriser la cohésion sociale, l'intégration sociale ou les relations de travail, ou les activités visant à renforcer le capital humain ou les communautés économiquement ou socialement défavorisées.

Investissement durable - Investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux et que les sociétés bénéficiaires (figurant dans les portefeuilles) appliquent de bonnes pratiques de gouvernance.

Performance totale - Performance générée par un investissement sur une période donnée, qui combine l'appréciation ou la dépréciation du prix et tout revenu réinvesti, exprimé sous la forme d'un taux de performance annuel moyen composé.

Performance cumulée : performance réelle d'un investissement sur une période donnée. Une performance cumulée n'indique pas dans quelle mesure la valeur de l'investissement a pu fluctuer au cours de la période. Par exemple, un fonds peut présenter une performance cumulée positive sur 10 ans, tout en ayant connu quelques années négatives sur la période.

Moyenne annuelle : Chiffre systématiquement hypothétique ne devant pas être confondu avec les résultats réels d'une année à l'autre. Une moyenne annuelle lisse les variations de la performance annuelle et indique la performance réelle cumulée, année par année, de l'investissement concerné. Cela permet de déterminer la contribution annuelle d'un investissement à votre portefeuille, à condition que vous le conserviez pendant toute la période.

Volatilité - Indicateur des fluctuations du prix d'un actif. Plus le prix est volatil, plus le titre est risqué.

Rendement à l'échéance - Performance totale anticipée d'une obligation détenue jusqu'à son échéance. Considéré comme le rendement à long terme d'une obligation, le chiffre est toutefois exprimé sous la forme d'un taux annuel.

Rendement le plus défavorable - Mesure du rendement le plus bas possible d'une obligation, dont les modalités du contrat permettent à l'émetteur de la rembourser avant son échéance. Cet indicateur aide les investisseurs à mieux gérer leurs risques et à s'assurer que leurs besoins en matière de revenus seront satisfaits même dans les pires scénarios.